

Lorient | Lanester | Hennebont

Fiche territoire 2015-2020



Historique

Le contrat de ville 2015-2020 de Lorient agglomération regroupe trois communes qui n'ont pas le même historique avec la politique de la ville.

Les communes de Lorient et Lanester sont investies dans la politique de la ville depuis les années 90, et ont ainsi développés un certain nombre de dispositifs

- 1989 : une procédure « Habitat et vie sociale » sur le quartier de Kerfréhour
- 1992 : une convention Ville-Habitat
- 1994-1999 et 2000-2006 : des Contrats de ville
- Depuis 1997 : un programme Local d'Insertion par l'Economique
- 1999 : un Contrat Local Sécurité (CLS)
- 2001 : un Plan de Déplacements Urbains
- 2004 : réactualisation du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- 2006 : un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- 2007-2009 et 2010-2014, un Contrat urbain de cohésion sociale Lorient-Lanester

En revanche, la ville d'Hennebont fait partie des territoires « entrants » dans la géographie prioritaire en 2014.

Le contrat de ville de Lorient Agglomération

Signes particuliers

- **Une forte mobilisation autour du pilier « emploi et le développement économique »**

La réduction de moitié du chômage des habitantes et habitants des quartiers prioritaires et la promotion de la création d'activités constituent les principaux enjeux du contrat de ville de Lorient Agglomération. Afin d'atteindre ces objectifs, les différents signataires s'engagent sur la territorialisation de leurs politiques de droit commun et sur l'innovation sociale.

Ex : création de nouveaux services aux habitants pour contribuer à un meilleur accès à l'emploi : outilhèque, garage solidaire, recyclerie, accorderie, crèche solidaire, transports ...

- **Une attention particulière à la prise en compte des axes transversaux**

Les trois piliers du contrat de ville déclinent les axes transversaux : jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, prévention de toutes les discriminations.

Ex : lutter contre les discriminations liées à la religion ; favoriser l'entrepreneuriat au féminin ...

- **La communication autour du contrat de ville**

Afin d'informer les habitants sur les actions de la politique de la ville, différents supports de communication ont été élaborés à l'attention des habitants : un livret pour comprendre le contrat de ville, ou encore un dossier de Lorient Mag, La parole aux quartiers (janvier 2016).

Les quartiers en politique de la ville

La validation des périmètres de la nouvelle géographie prioritaire pour l'agglomération de Lorient définit 6 quartiers prioritaires, dont deux nouveaux pour les communes de Lorient et d'Hennebont, qui a aussi la particularité d'être une commune entrante en politique de la ville. Au total, ce sont 10.300 habitants qui sont concernés.

- Kennedy, Kergohic, Kerihouais, (Hennebont) : 1200 habitants
- Centre-ville/ Kerfrehour, (Lanester) : 2000 habitants
- Bois du château, (Lorient) : 2300 habitants
- Kerguillette Petit Paradis, (Lorient) : 1400 habitants
- Kervenane Nord, (Lorient) : 1800 habitants
- Polygone Frébault, (Lorient) : 1600 habitants

3 quartiers sont concernés par des projets de renouvellement urbain : Bois du Château et Kervénanec pour Lorient ; Kerfréhour pour Lanester.

Les signataires

Collectivités territoriales	Etat	Autres signataires
		– Caisse des déôts – Pôle Emploi – CAF du Morbihan – CPAM du Morbihan – Mission Locale du Pays de Lorient – Lorient Habitat – Bretagne Sud Habitat – Espacil Habitat – Groupe LB Habitat, Foyer d'Armor
– Lorient	– Ministre de la ville	
Agglomération	– Préfecture du Morbihan	
– Ville de Lorient	– Tribunal de grande instance de Lorient (Président, et procureur)	
– Ville de Lanester	– Agence Régionale de santé de Bretagne	
– Ville d'Hennebont	– Inspection académique du Morbihan	
– Conseil Régional	– Direction Territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)	

L'organisation du service Politique de la ville

La coordination, l'animation et le suivi du contrat de ville est piloté à l'échelle de l'intercommunalité.

Les chefs de projets politique de la ville de Lorient, Lanester et Hennebont ont la charge de :

- animer le partenariat local et fédérer les acteurs;
- mettre en œuvre l'appel à projets annuel ;
- apporter un soutien aux porteurs de projets municipaux et associatifs ;
- favoriser la participation des habitants.

Ressources

[Contrat de ville 2015-2020](#)

[Fiche territoire Lanester - juin 2012](#)